

L'inceste, un crime sans cadavre

■ Le 18 novembre est la Journée européenne pour la protection des enfants contre les abus sexuels. Quand il s'agit d'un inceste, l'enfant est longtemps enfermé dans son lourd secret.

Nathalie C., 36 ans, a été violée par son père alors qu'elle avait douze ans. Elle a mis quinze ans avant d'oser commencer à en parler.

Témoignage Annick Hovine

Son silence a duré quinze ans. Elle avait tellement honte. A douze ans, quand l'indicible se produit, on culpabilise. Nathalie C. a joué le jeu imposé par son père, faisant semblant d'avoir oublié le lendemain ce qui s'était passé dans le satané canapé du salon. L'impardonnable. Les mains qui s'approchent, la bouche. Tétanisée, la jeune adolescente refusait de croire ce qui se répétait. Il s'excusait – il avait trop bu –, regrettait. Elle voulait le croire. Il recommençait. Le lendemain, au petit-déjeuner familial, elle faisait comme si de rien n'était. Idem sur les bancs de l'école. Elle ne disait rien – à qui d'ailleurs aurait-elle osé se confier? Sa mère, sa sœur, son frère?

Elle se taisait, voulant garder l'affection, l'attention de son père. Cela a duré de décembre 1992 à janvier 1996. La honte, toujours. Il le savait, l'utilisait comme il jouait de son corps de petite fille, puis d'adolescente. Il l'avait enfermée dans un pacte: "Si tu le dis, je n'irai pas en prison, je me tirerai une balle." Elle devait vivre avec cela. "Mon silence faisait de moi sa complice. Je devenais son abominable acolyte."

Des disputes à cause de "ça"

Nathalie C. a aujourd'hui 36 ans. "Les faits, je les avais bien rangés. Je n'en avais parlé à personne. Comme si c'était une erreur de parcours de mon père. Je voulais profiter de ses bons côtés, ne plus ressasser."

Mais la vie familiale est houleuse. Après une dispute, à 17 ans, elle claqué la porte et va s'installer avec Serge, son amoureux de l'époque – il est devenu son mari; ils ont quatre enfants ensemble. Le Service d'aide à la jeunesse intervient et accompagne la jeune fille. Elle ne dit rien – pas un mot – de l'inceste. Ni aux assistantes sociales, ni à Serge. Elle a enfoui "ça" très loin. A 18 ans, Nathalie C. accouche de son premier enfant – un garçon. Et "ça" se réveille. "J'avais du mal à laisser mon bébé chez mes parents. Je ne parlais toujours pas de ce qui m'était arrivé. J'ai essayé de vivre avec. Mais j'avais des réactions que personne ne comprenait. J'ai commencé à me dire que peut-être je ne pouvais pas accepter cela."

Le jeune couple se rend chaque week-end chez les pa-

**"La honte doit
changer de camp.
Je dois briser
le silence."**

NATHALIE C.

Victime d'inceste à 12 ans.

rents de Nathalie. Les retours sont tendus. Serge ne comprend pas. "On avait des disputes à cause de ça."

Un procès C. contre C.

La jeune mère ne va pas bien; son couple vacille à plusieurs reprises. "J'allais voir des psys. Je leur expliquais d'autres soucis: professionnels, avec mon mari... Dès qu'on s'approchait de l'inceste, j'annulais mes rendez-vous, j'abandonnais tout."

Son secret se rompt en 2007, quinze ans après les faits. Son deuxième enfant, une fille, a trois ans. "Ma mère était très insistante pour que la petite passe plus de temps chez eux, qu'elle reste dormir. Je ne voulais pas mais je n'arrivais pas à lui donner des explications crédibles. Je disais que c'était parce qu'elle fumait. Ou parce que j'étais une maman-poule." Des excuses qui ne tiennent pas la route. "J'ai craqué. J'ai tout raconté à Serge." D'emblée, son mari la croit et la soutient. Il découvre l'ampleur de sa souffrance morale.

En août 2007, elle rédige une lettre pour son père. Sept pages qu'elle remet en mains propres à sa maman. "Je me rappelle l'avoir écrite en une fois et sans relecture. C'était si dur, soupire-t-elle. Je voulais qu'elle sache la vérité, comme mon frère et ma sœur. Pour eux, j'étais quelqu'un de déprimé, qui avait des problèmes de couple."

Sa mère s'émeut davantage des infidélités de son mari que des abus subis par sa fille. "J'ai dû lui répéter que c'était vrai, que je n'étais pas une menteuse." Mais elle refuse de donner son avis. Elle accuse Nathalie de vouloir détruire sa famille par ses médisances.

Son père, lui, déchire la lettre, nie tout en bloc. Avant de faire des aveux partiels à son épouse, en les atténuant d'excuses: Nathalie était consentante; il avait des problèmes d'alcool; leur couple flanchait...

La jeune femme encaisse. "Ma mère venait sans lui à la maison mais elle le soutenait. Je ne le supportais pas." Au bout de trois mois, en novembre 2007, elle dépose plainte contre son père. "Il avait la possibilité de dire la vérité. Il n'en a rien fait." La justice est

alors saisie du dossier C. contre C. "S'il avait formulé des excuses et reconnu sa responsabilité, ne fût-ce qu'en répondant à ma lettre, je n'aurais jamais fait ce procès", insiste Nathalie.

15

ANNÉES DE SILENCE

Nathalie C. a longtemps tu son lourd secret. Aujourd'hui, elle veut se battre pour aider d'autres victimes.

“Moi, je suis condamnée à vie...”

La famille et les amis de la famille coupent tous les ponts. Nathalie reverra ses parents devant le juge. Son père reconnaît les faits; sa mère est dans le déni total. Le 29 juin 2009, Monsieur C. écope de 5 ans de prison avec sursis probatoire pour viol et attentats à la pudeur.

“Il a fait des aveux devant les policiers et les juges, parce qu’il y avait un enjeu : aller ou pas en prison. Il est coupable aux yeux des autorités mais pas pour ma famille. Il n’y a jamais eu de reconnaissance devant la cellule familiale. Ma sœur et mon frère ont continué à ne pas me parler. Je n’ai plus de nouvelles depuis 2007. C’est dur. Leurs amis continuent à aller chez eux comme si de rien n’était, à s’asseoir sur ce fauteuil. On le voit dans le village comme avant. Il

n’a pas eu de peine. Moi, je suis condamnée à vie à faire un suivi psychologique et à trouver mes propres outils pour aller bien.”

Venir en aide aux victimes

Les années qui suivent s’écoulent avec des hauts et beaucoup de bas. Nathalie C., qui a une formation en secrétariat, bureautique et informatique, travaille comme indépendante. Elle fait en parallèle de nombreuses thérapies pour tenter de se reconstruire. Elle suit des formations en zoothérapie, un atelier multisensoriel (l’approche Snoezelen), de la culinothérapie... Avec une idée en tête: venir en aide aux victimes d’inceste.

Le 11 octobre 2016, elle tombe sur un article de presse qui évoque le jugement d’un père violeur. Les faits se sont produits dans le village où ses enfants sont scolarisés. La photo d’illustration est la même que celle utilisée à l’époque pour son histoire. *“Ça m’a fait comme un déclic, horrible.”* Tout remonte. *“Une des filles a 13 ans, l’âge auquel mon père abusait de moi. Je m’en suis voulu de n’avoir encore rien mis de concret en place pour aider les victimes.”*

Nathalie essaie d’en parler à sa mère, avec qui elle a repris quelques contacts basiques: échanges de SMS, appels téléphoniques sur des banalités... *“Parfois, des souvenirs du passé refont surface”,* tapote-t-elle sur son smartphone. Ce dernier SMS n’a reçu aucune réponse. *“Je pensais qu’elle était triste et désespérée, mais le fait qu’elle n’ait pas répondu à mon appel à l’aide a rouvert tout mon mal-être. Pour elle, les aveux de mon père étaient des excuses. Il avait été condamné. Il ne fallait plus remuer tout ça, qu’il fallait oublier; passer à autre chose et se taire.*

Elle voulait pouvoir traverser le village la tête haute.”

Elle le vit comme un retour, en pleine figure, de la loi du silence; le tabou qui revient comme un boomerang. *“Elle m’a dit : il ne t’a quand même pas tuée. Mais l’inceste, c’est un crime sans cadavre.”* Elle se sent brisée, en mille morceaux, une fois de plus. *“J’étais très mal. Je n’arrivais plus à sortir de mon lit.”* Serge l’emmène chez un généraliste à qui il explique la situation. Le médecin met le mot sur la maladie dont les hauts et les bas ne sont que des symptômes : l’inceste, et lui donne les coordonnées de l’ASBL Brise le silence (lire ci-contre). *“Je n’arrive pas à avancer avec mon passé. Je sens que quelque chose n’est pas réglé”,* reprend Nathalie. *“Mais je veux m’en sortir et aller mieux, ajoute-t-elle avec force. J’ai vécu avec ma douleur pendant des années. La mémoire traumatique refait surface. La manière de guérir, c’est de verbaliser.”*

Elle poste un message sur Facebook où elle dévoile, à ses seuls amis, qu’elle a été victime d’inceste. *“Je dois briser le silence. Pour moi. Mes enfants, mon mari. Et pour les autres victimes. Je dois maintenant comprendre. Apprendre. Partager. Prévenir”,* écrit-elle.

La semaine dernière, Nathalie a trouvé dans sa boîte aux lettres une plainte déposée par ses parents pour “divulgaration méchante”. Parce qu’elle avait parlé de son histoire sur Facebook. Ils ont pris un avocat. Elle était convoquée mercredi au commissariat pour audition. *“C’est le monde à l’envers ! On veut à nouveau m’imposer le silence. Ça ne m’empêchera pas de me battre. Je ne cherche pas à nuire à mon père. Je n’agis pas dans un esprit de vengeance. Je travaille juste à ma guérison. Je veux monter un projet pour aider d’autres victimes. Cela passe par le témoignage. La honte doit changer de camp.”*

Protection des enfants**Une journée contre les abus sexuels et l’exploitation**

Sensibilisation. Depuis 2015, le 18 novembre est la Journée européenne pour la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels. A cette occasion, le Conseil de l’Europe a produit une vidéo de sensibilisation faite en collaboration avec des enfants et à destination des enfants de 9 à 13 ans. Objectif : informer les enfants sur leurs droits et sensibiliser le grand public et les professionnels de l’enfance sur cette thématique.

“Brise le silence”. L’inceste est un abus sexuel qui marque un enfant à vie. Les victimes restent souvent enfermées pendant de très longues années dans leur lourd secret, ne parvenant à en sortir qu’à l’âge adulte (lire ci-contre). Basée dans la région de Mons, l’ASBL Brise Le Silence propose une série d’outils et d’activités qui sont autant de moyens d’expression et de communication. Notamment des groupes de parole pour les personnes ayant été victimes de violences sexuelles (abus sexuels, viol, inceste...). S’exprimer par la parole permet d’aborder les difficultés rencontrées au quotidien et de trouver des moyens pour aider à (sur) vivre. Objectif : aller vers l’avant et se sentir mieux.

→ www.briselesilence.be